

# Documents à fournir pour le renouvellement du permis B OU la transformation en permis d'établissement C



**Seuls les dossiers complets seront acceptés**



## Renouvellement B :

- ✧ Permis « B » original (*également pour les enfants*)
- ✧ Demande d'un titre de séjour, cocher « Prolongation », dûment complétée et signée
- ✧ Copie couleur et de bonne qualité d'une pièce d'identité valable (*également pour les enfants*)
- ✧ Copie du contrat de travail signé avec mention du salaire et du temps de travail et  
- les 3 dernières fiches de salaire
- ✧ Extrait de l'office des poursuites de Sierre (tél. 027 / 606 16 30 demander la liste complète)
- ✧ Copie du contrat de bail
- ✧ Attestation de ménage commun (si permis obtenu par regroupement familial)
- ✧ Attestation de la caisse maladie (obligatoirement en Suisse) (*également pour les enfants*)
- ✧ Copie du contrat de bail
- ✧ CHF 70.- pour les adultes et CHF 35.- pour les enfants, payable au comptant au dépôt de la demande

**OU**

## 1<sup>er</sup> octroi permis C :

- Permis « B » original
- Demande d'un titre de séjour, cocher « Transformation B en C » ou « Arrivée d'un autre canton », dûment complétée et signée
- Copie couleur et de bonne qualité d'une pièce d'identité valable
- Copie du contrat de travail actuel et  
- les 3 dernières fiches de salaire
- Pour les étudiants : attestation d'inscription dans une école ou institut de formation
- Si au chômage, attestation indiquant le délai cadre et le nombre d'indemnités restantes, ainsi qu'une attestation de l'ORP indiquant le suivi sur les 3 dernières années.
- Extrait de l'Office des poursuites de Sierre (tél 027 / 606 16 30 demander la liste complète)
- Casier judiciaire suisse (demande possible à la Poste)
- Attestation d'aide sociale à demander auprès de l'Office de coordination des prestations sociales à Sion, par mail : [sas-attestation@admin.vs.ch](mailto:sas-attestation@admin.vs.ch) (indiquer clairement le nom, prénom, date de naissance et adresse), ou au guichet à l'Avenue de la Gare 23 à Sion
- Si la personne n'a pas suivi sa scolarité en Suisse (min 3 ans) ou si elle n'est pas de langue maternelle française, test de langue d'une école reconnue attestant d'un niveau A1 à l'écrit et A2 à l'oral (*sauf pour les ressortissants du Liechtenstein, Belgique, Allemagne, Danemark, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Espagne*)
- **Pour les indépendants et les personnes sans activité** : la formule « préavis sur la situation financière » (par la Commune)
- Attestation de ménage commun (si permis obtenu par regroupement familial)
- Attestation de la caisse maladie (obligatoirement en Suisse)
- CHF 110.- pour les adultes et CHF 70.- pour les enfants, payable au comptant au dépôt de la demande